



1. Identification

Nom du produit	AEROPRO
Code du produit	SOLAEROPRO205LT ; SOLAEROPRO20LT
Autres moyens d'identification	Aucun.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Dégraissage industriel multi-usage concentré. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Éther de lauryl poly(oxyéthylène)	9002-92-0	1 - 5 %
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	1 - 5 %
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	1 - 5 %
Éther de dipropylène glycol monométhyle	34590-94-8	1 - 5 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, brouillard d'eau, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂), extincteur d'incendie ABC.
Dangers spécifiques du produit	Ce produit est une solution aqueuse qui ne soutient pas la combustion à moins que de l'eau soit évaporée.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'abri du gel et des variations de température extrêmes.
Température de stockage	5 à 40°C (41 à 104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.				
Tripolyphosphate de sodium	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m ³	OSHA	
		Poussière totale	15 mg/m ³	OSHA	
Éther de dipropylène glycol monométhyle	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON	
		150 ppm	909 mg/m ³	RSST (Pc)	
Éther monométhyle de propylène glycol	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON	
		100 ppm	606 mg/m ³	RSST (Pc)	
	VECD	75 ppm		BC	
		100 ppm		ACGIH	
VEMP (8h)	150 ppm	553 mg/m ³	RSST		
	50 ppm		ACGIH , BC		
	100 ppm		ON		
		100 ppm	369 mg/m ³	RSST	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.



Lunettes anti-éclaboussures



Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Bleu	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Inodore à faible	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	8.5 à 10.6	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	0°C (32°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	0°C (32°F)	Densité de vapeur	<1 (Air = 1)
Point d'ébullition	100°C (212°F)	Densité relative	1.025 à 1.045 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Éther de dipropylène glycol monométhylrique	Ingestion 5250 mg/kg Rat DL50 Peau 9500 mg/kg Lapin DL50
	Éther de lauryl poly(oxyéthylène)	Ingestion 4150 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	Éther monométhylrique de propylène glycol	Ingestion 6600 mg/kg Rat DL50 Inhalation 36.4 mg/l/4h Rat CL50 Peau 13000 mg/kg Lapin DL50
	Tripolyphosphate de sodium	Ingestion 3120 mg/kg Rat DL50 Peau >4640 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	Voie respiratoire	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
Classification CIRC / NTP	Nom chimique	CIRC NTP
	Éther de dipropylène glycol monométhylrique	- -
	Éther monométhylrique de propylène glycol	- -
	CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.	

	<p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - <i>Oryzias latipes</i> CL50 3.5 mg/L; 48h (CAS no 9002-92-0)</p> <p>Invertébré aquatique - <i>Daphnia magna</i> CE50 6.5 mg/L; 48h (CAS no 9002-92-0)</p> <p>Poisson - Pimephales <i>Promelas</i> CL50 20800 mg/L; 96h (CAS no 107-98-2)</p> <p>Invertébré aquatique - <i>Daphnia magna</i> CE50 23300 mg/L; 48h (CAS no 107-98-2)</p> <p>Algue, <i>Selenastrum capricornutum</i> CE50 >1000 mg/L; 96h (CAS no 107-98-2)</p> <p>Poisson - Pimephales <i>Promelas</i> CL50 >1000 mg/L; 96h (CAS no 34590-94-8) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, <i>Daphnie Magna</i> CE50 1920 mg/L; 48h (CAS no 34590-94-8) OECD 202</p>
Persistence	Non persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit. L'éther de lauryl poly(oxyéthylène) (CAS no 9002-92-0) est facilement biodégradable à 62.4% en 28 jours (OCDE 301B). L'éther monométhylrique de propylène glycol (CAS no 107-98-2) est facilement biodégradable (>90% en 28 jours) OCDE TG 301 E. L'éther de dipropylène glycol monométhylrique (CAS no 34590-94-8) se dégrade rapidement en présence d'oxygène (93% en 13 jours), mais il est légèrement biodégradable en milieu anaérobie (34% en 28 jours, OCDE 311). Dans des conditions anaérobies, les microorganismes peuvent dégrader le phosphate en phosphine.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit. L'éther de lauryl poly(oxyéthylène) (CAS no 9002-92-0) possède une valeur estimée de Facteur de bioconcentration (FBC) de 120, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation. L'éther monométhylrique de propylène glycol (CAS no 107-98-2) ne devrait pas se bioaccumuler selon son facteur de bioconcentration (FBC <2) et son faible coefficient de partition (Log K _{ow} de -0.437). L'éther de dipropylène glycol monométhylrique (CAS no 34590-94-8) a un faible potentiel de bioaccumulation en raison de sa forte solubilité dans l'eau et du taux rapide d'élimination/métabolisme.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit. Les valeurs estimées de K _{oc} pour l'éther monométhylrique de propylène glycol (CAS no 107-98-2) varient entre 0 à 50. Ces valeurs de partitionnement de sol/sédiments indiquent que le produit se déplace rapidement et facilement à travers le sol vers les eaux souterraines et que peu de rétention dans le sol est prévue. L'éther de dipropylène glycol monométhylrique (CAS no 34590-94-8) est soluble dans l'eau. Ceci indique que le produit ne devrait pas être adsorbé par les sols ou les sédiments et par conséquent, il devrait avoir une mobilité rapide dans le sol. Le cycle du phosphore est bien compris. Les phosphates sont convertis en sels de calcium, de fer et d'aluminium ou sont incorporées à la matière organique du sol. Dans des conditions de sol acide, les phosphates solubles

ont tendance à se solubiliser et à migrer vers l'eau. Dans des conditions de sol alcalin, les phosphates solubles sont transportés dans le sol seulement que sur de très courtes périodes et sont ensuite immobilisés sous forme de sels de magnésium ou de calcium.

Autres effets nocifs Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

 Contenant	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les produits liquides non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information supplémentaire.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Éther de lauryl poly(oxyéthylène)	9002-92-0		X		
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4		X		
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2		X		X
Éther de dipropylène glycol monométhyle	34590-94-8		X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

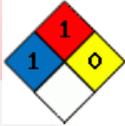
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Éther de lauryl poly(oxyéthylène)	9002-92-0	X								
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	X	X						X	
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	X				X				
Éther de dipropylène glycol monométhyle	34590-94-8	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations				
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>HMIS</p> <table border="1"> <tr><td>● Health</td></tr> <tr><td>● Flamability</td></tr> <tr><td>● Reactivity</td></tr> <tr><td>○ Protective Equipment</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>NFPA</p>  </div> </div>	● Health	● Flamability	● Reactivity	○ Protective Equipment
● Health				
● Flamability				
● Reactivity				
○ Protective Equipment				

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/ <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2017-01-10.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p>

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2019-07-31.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

TM/MD